

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Août 1873.

Chronique générale.

Les détails manquent encore sur la réception de M. le comte de Paris par M. le comte de Chambord. Cependant, il est bon de ne pas laisser inaperçu la note suivante que la *Presse* publie dans son bulletin. Elle contient des déclarations utiles à constater.

« Nous sommes en mesure d'affirmer que l'entrevue a été fort cordiale de part et d'autre, et, bien que les détails ne nous en aient été que très-brièvement transmis, nous croyons savoir qu'elle a conservé le caractère de visite de famille, que nous lui avons, dès le début, attribué. M. le comte de Paris n'allait ni provoquer des explications, ni en fournir ; il ne se reconnaît pas le droit de traiter avec le chef de sa maison en vue d'une éventualité qui ne saurait se produire que par la volonté de la représentation nationale. Seulement CETTE VISITE, DANS LES CONDITIONS OU ELLE A EU LIEU, ÉQUIVAUT DE LA PART DE M. LE COMTE DE PARIS A LA RECONNAISSANCE DU PRINCE DE LA MONARCHIE HÉRÉDITAIRE. »

Voici l'état comparatif des nominations obtenues dans le concours entre tous les lycées et collèges des départements :

Lycée de Lyon, 6 nominations ;
Lycées de Bordeaux, Caen, Pontivy, chacun 4 ;
Lycées d'Angers, Clermont, Marseille, Nancy, Nîmes, Poitiers, chacun 3 ;
Lycées d'Amiens, Carcassonne, Grenoble, Le Havre, Mont-de-Marsan, Rouen, Sens, chacun 2 ;
Lycées d'Avignon, Besançon, Champéry, Châteauroux, Chaumont, Dijon, Douai, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Lille, Lons-le-Saulnier, Lorient, Le Mans, Montpellier, Nantes, Nevers, Nice, Orléans, Périgueux, Rennes, Rodez, Saint-Quentin, Toulouse, Vesoul, chacun 1 ;
Collège annexe de Cluny (lycée), 2 ;
Collège d'Auxerre, 3 ;
Collèges de Châtelleraut, Lunéville, Meaux, Neufchâteau, chacun 2 ;
Collèges d'Allais, Aix, Cambrai, Châteaudun, Dieppe, Dôle, Epinal, Saintes, Tonnerre, Valence, chacun 1.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Paris s'est occupé de la reconnaissance légale de l'œuvre des apprentis, pour laquelle un avis favorable lui était demandé.

Le rapport de la commission approuvait cette reconnaissance, comme il avait approuvé celle d'autres sociétés, moins directement utiles.

M. Cantagrel seul s'est opposé aux conclusions du rapporteur, sous prétexte que l'œuvre des apprentis obéit aux influences religieuses, puisqu'elle est entre les mains des frères de la doctrine chrétienne.

La majorité a voulu se montrer plus libérale ; elle a voté l'avis favorable que demandait le rapport.

L'ouverture de la chasse est fixée au 17 août dans tous les départements du Midi et du Sud-Ouest.

On a commencé les travaux de démolition de l'Hôtel-de-Ville en précipitant sur le sol, au moyen d'une traction puissante exercée par un treuil, les embrasures des lucarnes situées du côté de la rue de Rivoli. Bien qu'elle doive être menée très-rapidement, la démolition de ces ruines exigera cependant un certain temps en raison des précautions à prendre pour conserver aussi intacts que possible les précieux morceaux de sculpture que les flammes n'ont pas entièrement anéantis.

Plusieurs journaux des départements signalent une nouvelle émission de pièces fausses en argent : ce sont d'abord des sous, à l'effigie de Victor-Emmanuel, blanchis par un procédé argentifère et remis en circulation pour des pièces de 2 francs, et ensuite des pièces fausses de 1 et 2 francs, à l'effigie de la République.

Il suffit de considérer les découpures de la tranche, toujours imparfaites dans les pièces fausses ; la gravure est toujours très-mauvaise, lourde et empâtée ; les lettres, plus que toutes les autres marques, présentent des imperfections telles que la moindre attention doit faire reconnaître les pièces fausses.

Enfin le poids de 5 grammes pour les pièces d'un franc, et de 10 grammes pour celles de deux francs, n'est jamais atteint.

Un moyen infailible pour reconnaître la fausse facture est de comparer la pièce douteuse avec une autre pièce du même millésime.

On vient de mettre la main, à Avignon, sur une bande qui fabriquait de faux billets de banque de 20 francs. Cinq ont été arrêtés. L'un d'eux est un ouvrier lithographe. Celui-ci avait gravé sur une pierre le modèle d'un billet de banque de 20 francs, après quoi la pierre a été, présume-t-on, jetée dans le Rhône.

Trois hommes plongent constamment pour la retrouver.

On croit aussi que le montant des faux billets de banque mis en circulation s'élève à près de 7,000 francs.

Le Prince Napoléon,

GÉNÉRAL DE DIVISION.

C'est bien une démarche officielle que le prince Napoléon aurait faite auprès du maréchal de Mac-Mahon. Les journaux publient les pièces suivantes :

Paris, 25 juillet 1873.

Au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, Président de la République, à Versailles.

Monsieur le Maréchal,

Je suis citoyen français ; votre gouvernement l'a reconnu avec loyauté, en répudiant les persécutions de votre prédécesseur.

Je fais partie de l'armée. Là, encore, je n'invoque aucun privilège, mais la plénitude des mes droits.

Nommé général de division par l'Empereur Napoléon III, aux termes de deux décrets, l'un du 24 janvier 1853, rendu en vertu des pouvoirs que le peuple français lui avait délégués, l'autre du 9 mars 1854,

rendu dans les formes ordinaires. Je suis en possession de ce grade depuis dix-neuf ans.

J'ai eu l'honneur de commander une division en Crimée et de coopérer aux victoires de l'Alma et d'Inkerman.

En Italie, je commandais un corps d'armée, à côté de vous, monsieur le maréchal.

Le dernier ordre de service que j'ai reçu en 1870 à Châlons est signé par le maréchal de Mac-Mahon, commandant en chef de l'armée.

En un mot, ma position est aussi régulière que celle de tout général ou maréchal, et à l'appui de ma revendication, je n'invoque que les lois militaires qui garantissent à tout officier la propriété de son grade.

Vous avez bien voulu me prêter votre concours dévoué lorsque j'étais ministre de l'Algérie et des colonies ; vous avez été le témoin de la naissance de mes enfants ; ces souvenirs m'assurent votre bienveillance.

Cependant le ministère de la guerre (général Cissey) a omis mon nom sur l'annuaire militaire de 1873, et le ministre répond à mes réclamations par des fins de non-recevoir.

Je viens, monsieur le maréchal, m'adresser à votre justice.

Suis-je rayé des contrôles de l'armée ? Mais par quelle autorité les décrets de l'Empereur auraient-ils pu être annulés, d'une façon occulte, sans aucune des formes conservatrices du droit de tout officier ?

Ou bien l'omission de mon nom sur l'annuaire est-elle le résultat d'une erreur ?

Le ministre de la guerre, en réponse à une lettre de mon représentant à Paris, semble m'engager à me pourvoir devant le Conseil d'Etat ; cela me paraît intervertir les rôles, car c'est le ministre, s'il conteste mon droit, qui doit faire annuler les décrets de l'Empereur.

Je constate donc que je suis général de division, et, confiant dans votre équité, je vous demande la reconnaissance de mon grade, en me soumettant aux lois et règlements militaires.

Veuillez recevoir, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le général de division,
NAPOLÉON (Jérôme).

Permettez-moi de joindre à ma lettre copie du décret du 9 mars 1854, dont j'ai une expédition authentique.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

» Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1^{er}. — Son Altesse Impériale le Prince Napoléon (Jérôme) est nommé au grade de général de division.

» Art. 2. — Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 9 mars 1854.

» Signé : NAPOLÉON. »

Ce décret est contresigné du maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.

M. Rastoul fait suivre ces documents des réflexions suivantes :

« Nous n'avons qu'à rappeler ce que nous avons dit il y a quelques jours : la légalité du décret de mars 1854 est des plus contestables ; nous ne connaissons aucune loi qui autorise l'empereur à nommer un général de division contrairement aux prescriptions de la loi militaire.

» Invoquera-t-on le sénatus-consulte de 1806 relatif aux membres de la famille impériale ?

» Outre que ce sénatus-consulte ne peut prévaloir contre les termes formels de la loi de 1832, nous ne sachions pas que ce sénatus-consulte ait été remis en vigueur, et il l'aurait été, qu'il serait virtuellement abrogé par le vote de déchéance.

» C'est donc une base bien fragile pour le prétendu « droit » du prince Napoléon. Il déclare se soumettre « aux lois et règlements militaires ; » or la loi sur l'avancement est contraire à la « reconnaissance de son grade » donné en violation de cette loi.

» Quant aux « lois militaires qui garantissent à tout officier la propriété de son grade, » le prince Napoléon n'a pas à les réclamer, parce qu'il est dans une situation exceptionnelle, à laquelle la loi sur l'état des officiers ne s'applique pas.

» Si du terrain du droit nous passons sur le terrain des faits, la réclamation du prince Napoléon nous paraît encore plus étrange.

» Il invoque ses services de Crimée et d'Italie ; en Crimée il a plus nuï que servi, et son départ ne lui a pas fait honneur dans l'opinion, sans compter certaine correspondance peu élogieuse pour l'armée française publiée dans un journal étranger par un officier général, retour de Crimée.

» En Italie, il commandait à côté du maréchal de Mac-Mahon sans doute, mais assez loin du feu de l'ennemi ; et méconnaissant son caractère de prince français, oubliant les solennelles déclarations de l'empereur, il s'est beaucoup plus occupé de soulever les Légations, au profit de son beau-père, que de chercher les Autrichiens ; il est vrai que, selon un mot qui a couru et que déjà nous avons reproduit, il était chargé d'attaquer le cinquième côté du quadrilatère.

» Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, dont la situation ne nous paraît pas parfaitement régulière, peuvent au moins invoquer une ordonnance royale, antérieure à leurs nominations, et ils ont le droit de parler de leurs services. »

Nouvelles extérieures.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne à la *Gazette du Midi* :

Je tiens de très-bonne source que l'ex-reine Isabelle II a écrit de sa main une lettre au comte de Chambord. Je ne connais pas la teneur exacte de cette épître, mais on m'assure qu'elle lui donnait le titre de *Majesté*, l'appelait *Sire* et lui demandait un entretien ; la lettre était d'ailleurs très-bien tournée, un chef-d'œuvre de calinerie. Le comte de Chambord lui a répondu en termes très-simples et très-concis : je ne suis pas en mesure d'en reproduire le texte, mais le fond, le voici. Sans faire trop de façons, le comte de Chambord, en répondant, appelait Isabelle « ma cousine ; » puis « je dois vous rappeler ce que vous savez déjà, que je ne reconnais et qu'il n'existe pour moi d'autre roi d'Espagne que l'Infant Don Carlos, qui doit régner avec le nom de Charles VII ! » Toute la réponse était dans ce

peu de mots ; si donc Isabelle désirait venir faire visite à la comtesse de Chambord, elle serait reçue comme une princesse de Bourbon de la branche d'Espagne. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une pareille réponse a coupé court à toute démarche ultérieure.

ESPAGNE.

Le général comunard Contreras est arrivé à Almeria avec les frégates *Victoria* et *Almansa* ; il a exigé le départ de la garde civile et le paiement d'une contribution de 500,000 pesetas avec menace de bombardement. La ville a refusé et s'est préparée à la défense. Le feu a commencé hier matin, à 9 heures. Contreras, en véritable brigand, a déclaré du reste qu'il se souciait fort peu que les habitants fussent pour lui ou pour le gouvernement de Madrid ; il ne tient qu'à la rançon qu'il a demandée. Les frégates qui l'avaient amené se sont présentées ensuite à Motril pour exiger pareillement une contribution de guerre.

Rien de certain dans les nouvelles qu'on reçoit d'Alicante ; il est impossible de discerner quelle est la véritable situation de cette ville. On peut en dire autant de la plupart des cités dans lesquelles a éclaté la rébellion.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Nous croyons être utile aux familles et aux jeunes gens de la classe de 1873, c'est-à-dire devant tirer au sort l'année prochaine, en faisant connaître les conditions à remplir avant le 31 août prochain, pour être admis au volontariat.

Jeunes gens pourvus de diplômes.

Les jeunes gens pourvus de diplômes ou élèves d'une école leur donnant droit d'être admis sans examen au volontariat devront faire parvenir aux préfets, avant le 31 août prochain, une demande d'engagement mentionnant leurs nom et prénoms, le lieu de leur domicile et celui de leur résidence, le titre qui leur donne droit à l'engagement et l'arme dans laquelle ils désirent être admis.

Jeunes gens voulant passer l'examen professionnel qui aura lieu du 11 au 25 septembre.

Les jeunes gens qui aspirent à être admis au volontariat après l'examen professionnel d'agriculture, de commerce ou d'industrie, doivent, du 15 juillet au 31 août prochain, faire parvenir aux préfets leur demande d'admission à l'un des examens professionnels. Cette demande doit être faite sur papier timbré et accompagnée : 1° d'un acte de naissance ; 2° du consentement du père de famille ou du tuteur, si le jeune homme a moins de vingt ans.

Quant au certificat d'acceptation que délivre le commandant du dépôt de recrutement, il peut être présenté jusqu'au jour de l'examen.

Les jeunes gens subissent deux épreuves successives.

La première consiste en une dictée écrite en français.

La seconde épreuve est un examen oral public.

Les candidats sont rangés à l'avance en trois séries correspondant respectivement à l'agriculture, au commerce, à l'industrie. Chacune de ces séries passe devant un examinateur différent.

Cet examen se compose de deux parties : La première roule sur les matières composant l'enseignement que le candidat a dû recevoir à l'école primaire.

La seconde partie porte spécialement sur les notions élémentaires et pratiques relatives à l'exercice même de ladite profession, suivant les indications du programme ci-après :

AGRICULTURE.

Natures diverses des terrains au point de vue des diverses agricultures. — Engrais et amendements. — Climats, saisons, leurs rapports avec la culture. — Moyen d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservations des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques. — Comptabilité agricole. — Débouchés des principaux produits agricoles de la région.

COMMERCE.

Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat, leur provenance, leur emploi et leur prix de revient. — Compta-

bilité et tenue des livres. — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce et de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce ou de banque.

INDUSTRIE.

Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. — Leur extraction, leur préparation, leur transformation ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ces produits.

L'admission au volontariat est subordonnée (sauf exemption très-rare) à une prestation de 4,500 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

Distribution des prix.

Mercredi 6 août, l'Institution Saint-Louis célébrait, pour la première fois, la distribution solennelle des prix.

L'impression de bonheur qui rayonnait sur tous les fronts donnait à cette fête de famille un charme tout particulier.

C'est qu'on était en présence d'un succès inespéré qui semblait rendre décisif l'avenir de cette maison.

Quatre-vingt-dix élèves une première année, malgré les mesures restrictives et les délais qu'on s'était imposés, l'excellente tenue des enfants, les espérances et les promesses que l'on savait attachées à la rentrée prochaine, tels étaient les motifs de joie qui animaient les cœurs catholiques, si soucieux aujourd'hui d'une bonne et chrétienne éducation.

Tout d'ailleurs concourait à rehausser l'éclat de cette charmante cérémonie.

Devant cette splendide façade, l'honneur de l'architecte, qui a si gracieusement jeté ces lignes harmonieuses et produit ce majestueux ensemble, s'élevait un théâtre d'un ravissant effet.

Cette tente élégante, avec son ornementation sobre et de bon goût, l'intelligente distribution de ces divers groupes, composés de l'assistance d'honneur, des élèves, des musiciens et du public, dans cette belle cour, à laquelle, en la dominant, dans un second cadre, les riants coteaux du Thouet forment comme une verte couronne ; tout cet ensemble présentait à l'œil une admirable mise en scène. C'était, pour ainsi dire, entre l'art et la nature, une de ces heureuses ententes où l'on reconnaissait la main complaisante de l'habile architecte de la maison, M. E. Piette.

Sur l'estrade d'honneur, siégeait, accompagné de son grand-vicaire M. l'abbé Chesneau, M^{re} Freppel, entouré d'un nombreux clergé, une centaine d'ecclésiastiques environ, et d'une assistance aussi distinguée que sympathique. On remarquait M. Mayaud, l'un de nos députés ; M. Lud. Chaillou, représentant la magistrature, et au nom du parquet notre substitut d'hier, M. D. Métivier, que nos félicitations et nos regrets suivent dans son avancement à Angers ; M. P. Ratouis, juge de paix ; M. Joly, M. le docteur Bouchard, etc. N'oublions point un enfant de Saumur, expert et courageux vétéran de l'enseignement, M. le chanoine Vincelot, venu d'Angers pour témoigner à l'œuvre de Saint-Louis une sympathie précieuse. M. le général, absent de Saumur, s'était gracieusement excusé ; il était représenté par plusieurs officiers de l'Ecole qui s'étaient joints à M. le commandant du génie. Quant à l'assistance générale, il était impossible de la désirer, pour une circonstance pareille, plus honorable, plus nombreuse et plus sympathique.

La cérémonie s'ouvrit par une courte allocution du directeur, M. l'abbé Béchet.

« C'était à Sa Grandeur qu'il appartenait, en cette maison qui est si véritablement la sienne, d'inaugurer cette première de nos solennités publiques. Toutefois, il fallait, en ce moment, un interprète de la reconnaissance commune. »

M. le Directeur tenait à payer cette dette au Prélat d'abord, qui, parmi les œuvres si nombreuses et si fécondes de son évêque, a voulu faire de l'établissement de Saint-Louis une de ses œuvres de prédilection. Il

voulait rendre encore un hommage à tous ceux qui, obéissant au souffle d'une généreuse impulsion, ont apporté, dans la réalisation d'une œuvre si chère, le concours empressé de leur dévouement, de leur fortune et de leurs talents.

« Il n'est nul besoin de publier des noms que tous connaissent, des noms dont l'Institution Saint-Louis ne perdra jamais le souvenir et que Dieu n'oubliera point. »

Quelques mots sur l'éducation, son importance et la manière dont, à l'Institution Saint-Louis, la comprenait et la pratiquait l'enseignement chrétien, terminèrent cette trop courte allocution, qui semblait n'être qu'un pressant appel à la grande parole « du fondateur et du Père. »

Dans un discours tour à tour savant et gracieux, éloquent et spirituel, et fréquemment interrompu par les applaudissements d'un auditoire charmé, Monseigneur établit que non-seulement la situation de Saumur, avec les richesses de son arrondissement, et son influence sur les parties avoisinantes de la Touraine et du Poitou, mais encore ses traditions historiques, les gloires de son passé dans les sciences, la littérature et les luttes de la pensée, exigeaient une institution de plein et complet exercice, offrant aux familles les garanties d'une solide et chrétienne éducation.

Et Sa Grandeur a pris l'engagement solennel de placer, au point de vue des études, l'Institution Saint-Louis à la hauteur des premiers établissements d'instruction. Mais pendant que seront appliquées aux intelligences les ressources de la science et de fortes études, la piété viendra donner aux âmes cet aliment divin qui les élève, les grandit et les arme pour les luttes de la vie.

Ici, Monseigneur, dans un magnifique mouvement oratoire, s'élevant à ces hauteurs qui lui sont familières, montra resplendissante cette union sublime de la science avec la Religion. La Religion qui, comprenant si bien les grandeurs de la science, l'accueille et l'élève jusqu'à ces sommets, où elle la couronne. La Religion qui, après avoir soustrait la science à l'orgueil et aux passions qui l'aviennent, lui donne sa véritable consécration, en la faisant monter avec elle jusqu'à cette source d'où elle découle, Dieu.

Mais arrêtons-là cette froide et incolore analyse. Cédant à de vives sollicitations, Monseigneur nous a promis la reproduction unanimement désirée de cet éloquent discours. Nous la publierons dans un prochain numéro.

Ensuite eut lieu la proclamation des prix, agréablement mêlée de morceaux de musique instrumentale et vocale. Saluons en passant cette voix toujours large et belle qui nous a si bien dit le solo du chœur des pêcheurs napolitains, dans la *Muette de Portici*. M. Bassi n'a rien perdu de cette ampleur et de cette méthode qui sont le caractère d'un talent musical dont Saumur avait gardé le souvenir. Félicitons aussi l'application des élèves et le zèle de l'habile professeur qui ont produit cette fanfare dont l'exécution, pleine de *brio* et d'entrain, donne de sérieuses promesses pour l'avenir, surtout si elle est secondée de temps à autre, comme on l'espère, par ces amateurs de la ville qui avaient si gracieusement offert leur concours.

Telle fut cette journée, bonne et toute pleine d'espérance pour l'Institution Saint-Louis. L'accueil fait à cette œuvre si chère est la preuve du besoin qu'en ressentait le pays. Son programme est bien simple.

Se tenir, pour l'instruction, à toutes les hauteurs que l'on est en droit d'exiger aujourd'hui, cultiver avec un soin religieux l'éducation de l'enfant, tel sera le but qui a été la raison même de cette Institution.

N'est-ce donc pas un malheur de notre époque, en même temps qu'un danger permanent, de faire si petite la part de l'éducation, qu'on a l'air de la regarder comme toute secondaire ?

Assurément, l'instruction est une belle et grande chose, et Monseigneur a marqué en termes qui resteront toute l'importance que l'Eglise y attache. Mais élever l'âme de l'enfant, diriger son cœur et former son caractère, n'est-ce pas quelque chose ? Et le jour où le jeune homme entrera dans la mêlée humaine, tout hérissé de formules et saturé de toute espèce de sciences, s'il n'a pas le respect de Dieu, partant de toute autorité qui vient de Dieu ; s'il n'a pas le respect de la famille et de lui-même, où en sera-t-on et quel sera, dans la famille comme dans la société, le frein qu'on opposera, en dehors de la force, le pire de tous, à son orgueil et

à ses passions ? Hélas ! la réponse est faite et terrible. Insensé qui ne la lit point dans les leçons du temps présent.

Donc, apprendre à l'enfant le respect de Dieu, source primordiale de tout respect, la soumission à l'autorité paternelle et à toute autorité légitime qui la remplace, et qui toujours et partout est la représentation sacrée de l'autorité divine, telle est la base de toute discipline domestique et sociale, en dehors de laquelle il n'y aura jamais que révolution et anarchie, et dans laquelle seule est le remède à nos maux et l'espoir du salut pour notre bien-aimée patrie.

Tel est le seul vrai programme d'une sérieuse éducation, en même temps que le principe dont la nécessité s'impose impérieusement à notre beau pays Saumurois. C'est le seul principe avec lequel on fera des hommes, de vrais citoyens et de véritables patriotes, capables de se dévouer et de se sacrifier, au besoin, pour ces grandes choses qui s'appellent Dieu, patrie et famille.

F. P...

Nous donnerons, dans un même numéro, les deux discours de M^{re} Freppel et de M. Béchet, supérieur de Saint-Louis.

Nous apprenons que M. Chantilly, qui a déjà occupé cette année notre salle de spectacle, toujours désireux d'être agréable au public saumurois, vient d'engager une troupe lyrique d'un véritable mérite, qui doit débiter pendant les fêtes hippiques de notre ville.

Nous lisons sur l'affiche les noms suivants :

M. Charelli, premier ténor du théâtre du Havre ;

M. Dujardin, deuxième ténor du Grand-Théâtre de Lyon ;

M. Cassener, baryton du théâtre du Havre ;

M. Courtois, forte basse du Grand-Théâtre de Lyon ;

M^{me} Dianny, chanteuse légère de Toulon et de Paris ;

M^{me} Dujardin, première dugazon du Grand-Théâtre de Lyon.

Un professeur du Conservatoire tiendra le piano.

Des régates auront lieu, à Nantes, le 45 août.

Dimanche prochain, 10 août, réunion hippique et courses sur la prairie de Mauves.

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne, l'ouverture de la chasse est fixée, pour tout le département, au lundi 4^{er} septembre.

Le temps de la chasse approche. Quoique nul ne soit censé ignorer la loi, néanmoins beaucoup de personnes ne savent pas ce qui les intéresse souvent directement.

En premier lieu, nous placerons les chasseurs et le propriétaire, dont l'ignorance de leurs droits respectifs provoque souvent des conflits judiciaires toujours nuisibles aux uns et aux autres.

Quelques avis nous semblent donc utiles. Nous rappelons surtout ces divers points :

1° Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail.

2° Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire seul aussi a droit sur le gibier trouvé sur son terrain.

Le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier. (Cour de Dijon.)

Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas pour tuer à sa sortie un animal lancé par ses chiens sur sa propriété ; la cour d'appel d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse exercé par les chiens.

En effet, pour qu'il n'y ait pas de délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes.

Il y aurait également délit si les chiens étaient en défaut et que le maître ou son

piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui, pour les aider à retrouver la piste du gibier.

Un arrêt de la cour suprême, du 27 juillet 1860, a confirmé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par les cours d'Orléans et de Rouen.

3^e Un arrêt de la cour de cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui.

Cependant le chasseur n'a pas droit sur le gibier blessé, si cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le chasseur n'a pas le droit de chasse.

Si le gibier est tué par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre.

Un animal mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer.

La stricte observation de ces règles éviterait souvent bien des tracasseries ou des procès.

Le 4^{er} juillet dernier, le nommé Frouin, de Chanzeaux, avait perdu à Angers une somme de 4,537 fr.

Cette somme, trouvée place Sainte-Croix par la femme Sautreau, demeurant rue de Bouillon, était distribuée par elle entre les membres de sa famille.

Une circonstance fortuite ayant mis la police sur les traces des coupables, on a procédé à l'arrestation des nommés Sautreau, époux et femme, habitant Angers, et des frères, dont l'un habite Brain et l'autre Paris.

On a trouvé au domicile des époux Sautreau une somme de 620 fr.

Tous sont en prison aujourd'hui et ils auront à répondre devant la justice d'un acte qu'ils ne considéraient peut-être pas comme un délit, et qui est cependant bien et dûment un vol. (L'Etoile.)

A partir du 1^{er} septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ce cours aura lieu le matin, de 9 heures à 11 heures; le soir, de 2 heures à 4 heures.

LISTE DES LAURÉATS

DU COLLÈGE DE SAUMUR.

Discours français. — Prix d'honneur, décerné par la ville de Saumur. — Albert Boutet, de Saumur.

Prix du tableau d'honneur. — Enseignement classique. — Charles Beaurepaire, Jean Juteau.

Enseignement secondaire spécial. — Arthur Roux, Eugène Drouard.

Enseignement primaire. — Jean Foucher, Raoul Gaborit.

Prix spéciaux de témoignages de satisfaction. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry, Jean Juteau, Louis Cheignon, Raoul Gaborit, Anatole Choyer, Ernest Guyon, Jean Foucher, Angelo Bolognesi, Paul Ménager, Louis Sébille, Eugène Drouard, Gaston Gaborit, Eugène Jaille, Rémi Chanlouineau, Arthur Carré, Léopold Loiseau, Octave Jamet, Louis Carreau, Eugène Bloudeau, André Favaron, Arthur Moreau, Emile Abellard, Emile Grosbois, Alfred Juteau, Eugène Delamare, Camille Gireault, Adrien Blon, Gaston Pillioud, Arthur Roux.

Instruction religieuse. — Première division. — Louis Goblet, Jean Juteau.

Deuxième division. — Louis Jarry, Arthur Roux.

Troisième division. — 1^{re} section. — Eugène Delamare, Anatole Choyer.

2^e section. — Charles Beaurepaire, Marcel Ménager.

3^e section. — René Thoreau, Edmond Chevreau.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE.

(Division supérieure.)

Classe de philosophie. — Prix unique. — Henri Cesbron.

Classe de rhétorique. — Excellence. — Paul Joyeux.

Discours français. — Prix d'honneur déjà décerné. — Albert Boutet.

Discours latin. — Albert Boutet.

Version latine. — Albert Boutet.

Version grecque. — Henri Dehau.

Récitation classique. — Paul Joyeux.

Histoire. — Paul Joyeux.

Géographie. — Paul Joyeux.

Géométrie et Cosmographie. — Jean-Baptiste

Anger.

Physique et chimie. — Paul Joyeux.

Classe de seconde. — Excellence. — Jean Juteau, Léon Paris.

Composition française. — Emile Cornilleau, Jean Juteau.

Narration latine. — Jean Juteau, Emile Cornilleau.

Version latine. — Jean Juteau, Emile Cornilleau.

Version grecque. — Jean Juteau, Emile Cornilleau.

Récitation classique. — Jean Juteau, René Bournillet.

Histoire. — Jean Juteau, Emile Cornilleau.

Géographie. — Jean Juteau, René Bournillet.

Mathématiques. — Jean Juteau, Raymond Girard.

Histoire naturelle. — Jean Juteau, Louis Simon.

Classe de troisième. — Excellence. — Paul Ménager.

Version latine. — Albert Rousse.

Version grecque. — Albert Rousse.

Composition française. — Léopold Mègret.

Récitation classique. — Léopold Mègret.

Histoire. — Paul Ménager.

Géographie. — Albert Rousse.

Mathématiques. — Paul Ménager.

Histoire naturelle. — Paul Ménager.

Travaux graphiques (rhétorique, seconde, troisième). — Albert Rousse.

Classe de quatrième. — Excellence. — Gaston Gaborit.

Thème latin. — Eugène Jaille.

Version latine. — Gaston Gaborit.

Composition française. — Eugène Delamare.

Version grecque. — Eugène Jaille.

Récitation classique. — Angelo Bolognesi.

Histoire. — Gaston Gaborit.

Géographie. — Eugène Delamare.

Éléments d'arithmétique et de géométrie. — Angelo Bolognesi.

Classe de cinquième. — Excellence. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry.

Langue française. — Louis Jarry, Charles Beaurepaire.

Thème latin. — Louis Jarry, Joseph Poitou.

Version latine. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry.

Thème grec. — Louis Jarry, Charles Beaurepaire.

Version grecque. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry.

Récitation classique. — Charles Beaurepaire, Joseph Poitou.

Histoire. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry.

Géographie. — Charles Beaurepaire, Louis Jarry.

Calcul. — Louis Jarry, Henri Choyer.

Classe de sixième. — Excellence. — Anatole Choyer, Marcel Ménager.

Langue française. — Marcel Ménager, Armand Chaleil.

Thème latin. — Marcel Ménager, Anatole Choyer.

Version latine. — Anatole Choyer, Marcel Ménager.

Exercices grecs. — Marcel Ménager, Anatole Choyer.

Récitation classique. — René Perreau, Anatole Choyer.

Histoire. — René Perreau, Anatole Choyer.

Géographie. — René Thoreau, Jules Touzard.

Calcul. — Anatole Choyer, Marcel Ménager.

Classe de septième. — Excellence. — Fernand Goupille.

Grammaire française. — Fernand Goupille.

Thème latin. — Auguste Cheignon.

Version latine. — Auguste Cheignon.

Récitation classique. — Auguste Cheignon.

Histoire. — Auguste Cheignon.

Géographie. — Auguste Cheignon.

Calcul. — Fernand Goupille.

Classe de huitième. — Excellence. — Ernest Berthelot.

Grammaire française et orthographe. — Ernest Berthelot.

Analyse. — Edmond Chevreau.

Exercices latins. — Ernest Berthelot.

Récitation classique. — Ernest Berthelot.

Histoire. — Ernest Berthelot.

Géographie. — Edmond Chevreau.

Calcul. — Ernest Berthelot.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Cours préparatoires au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie, aux Ecoles vétérinaires et des Arts-et-Métiers.

Troisième année. — Excellence. — Léopold Loiseau.

Morale et littérature française. — Louis Goblet.

Concours académique. — 4^e accessit : Louis Goblet.

Histoire. — Gaston Renard.

Géographie. — Gaston Renard.

Mathématiques, algèbre, mécanique et cosmographie. — Léopold Loiseau.

Physique et chimie. — Léopold Loiseau.

Histoire naturelle. — Léopold Loiseau.

Comptabilité et législation. — Léopold Loiseau.

Dessin linéaire et d'ornement. — Jean-Baptiste Villiers.

Deuxième année. — Excellence. — Edmond Boutin, Marcelin Cormier.

Langue française : style et composition. — Henri Frelin, Marcelin Cormier.

Histoire. — Arthur Moreau, Marcelin Cormier.

Géographie. — Arthur Moreau, Arthur Roux.

Mathématiques appliquées aux arts et à l'industrie, géométrie, levé des plans, cubage, etc. — Arthur Moreau, Antoine Douet.

Arithmétique. — Antoine Douet, Edmond Boutin.

Physique et chimie. — Arthur Moreau, Marcelin Cormier.

Histoire naturelle. — Arthur Moreau, Edmond Boutin.

Comptabilité, tenue des livres (partie simple.) — Arthur Moreau, Marcelin Cormier.

Calligraphie. — Arthur Roux, Edmond Boutin.

Dessin linéaire et d'ornement. — Marcelin Cormier, Prosper Duveau.

Première année. — Excellence. — Louis Carreau, Eugène Bloudeau.

Composition française. — Louis Carreau, Eugène Bloudeau.

Histoire. — Charles Beaumont, Louis Carreau.

Géographie. — Louis Carreau, Henri Vendredy.

Mathématiques usuelles, arpentage, levé des plans, nivellement et arithmétique. — Florent Manceau, Auguste Petit.

Géométrie. — Victor Dufresne, Florent Manceau.

Physique et chimie. — Louis Carreau, Victor Dufresne.

Histoire naturelle. — Auguste Bélanger, Victor Dufresne.

Comptabilité, tenue des livres (partie simple.) — Victor Dufresne, Charles Dupont.

Calligraphie. — Gaston Pillioud, Emile Dézé.

Récitation. — Gaston Pillioud, Eugène Bloudeau.

Langue anglaise. — Arsène Hubert, Gustave Tessier.

Dessin linéaire et d'ornement. — Gaston Pillioud, Eugène Bloudeau.

Année préparatoire. — Excellence. — Ernest Guyon, Alexis Chaussepied.

Composition française et orthographe. — Alexis Chaussepied, Arthur Carré.

Lecture. — Eugène Drouard, Henri Pallu.

Histoire. — Ernest Guyon, Camille Gireault.

Géographie. — Camille Gireault, Ernest Guyon.

Arithmétique et problèmes usuels. — Alfred Juteau, Arthur Carré.

Géométrie et arpentage. — Ernest Guyon, Alexis Chaussepied.

Histoire naturelle. — Ernest Guyon, Louis Sébille.

Calligraphie. — Arthur Carré, Eugène Rébeil-leau.

Récitation. — André Guérin, Octave Jamet.

Langue anglaise. — Albert Cornilleau, Paul Julienne.

Dessin linéaire et d'ornement. — Camille Gireault, Octave Jamet.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Première section. — Première division. — Excellence. — Raoul Gaborit, Léon Boutin.

Cathéchisme. — Eugène Loiseau, Raoul Gaborit.

Lecture. — Victor Meyer, Raoul Gaborit.

Ecriture. — Léon Boutin, Jean Foucher.

Grammaire. — Jean Foucher, Eugène Loiseau.

Orthographe. — Raoul Gaborit, Jean Foucher.

Analyse. — Raoul Gaborit, Léon Boutin.

Récitation. — Raoul Gaborit, Jean Foucher.

Histoire. — Raoul Gaborit, Victor Meyer.

Géographie. — Jean Foucher, Raoul Gaborit.

Calcul. — Raoul Gaborit, Jean Foucher.

Deuxième division. — Excellence. — Jules Toraud, René Decourt.

Cathéchisme. — Léon Jamin, Auguste Houdayer.

Lecture. — René Decourt, Valentin Chanard.

Ecriture. — Valentin Chanard, Auguste Houdayer.

Grammaire. — René Decourt, Charles Bernard.

Orthographe. — Jules Toraud, René Decourt.

Analyse. — Jules Toraud, Georges Amiard.

Récitation. — René Decourt, Léon Jamin.

Histoire. — René Decourt, Georges Amiard.

Géographie. — Jules Toraud, Léon Jamin.

Calcul. — Auguste Houdayer, Valentin Chanard.

Deuxième section. — Première division. — Excellence. — Adrien Blon, Rémi Chanlouineau.

Lecture. — Adrien Blon, Rémi Chanlouineau.

Ecriture. — Pierre Guédon, Adrien Blon.

Grammaire et orthographe. — Rémi Chanlouineau, Adrien Blon.

Analyse. — Rémi Chanlouineau, Camille Lenain.

Récitation. — Adrien Blon, Rémi Chanlouineau.

Histoire sainte. — Rémi Chanlouineau, Emile Abellard.

Géographie. — Emile Abellard, Adrien Blon.

Calcul. — Emile Abellard, Pierre Guédon.

Deuxième division. — Excellence. — Emile Grosbois, Eugène Trouvé.

Lecture. — André Favaron, Emile Grosbois.

Ecriture. — Emile Delamare, Adrien Mesnet.

Grammaire et orthographe. — Eugène Trouvé, André Favaron.

Récitation. — Adrien Mesnet, André Favaron.

Histoire sainte. — Adrien Mesnet, André Favaron.

Calcul. — André Favaron, Eugène Trouvé.

Troisième division. — Lecture. — Paul Mayet, Charles Neveu.

Ecriture. — Charles Neveu, Alcide Luard.

Récitation. — Paul Mayet, Alcide Luard.

Histoire sainte. — Paul Mayet, Charles Neveu.

Calcul au tableau. — Alcide Luard, Paul Mayet, Calcul oral. — Gustave Maurice, Georges Carri-chou.

Langue anglaise. — Jean Juteau, Albert Rousse.

Première division. — Adolphe Gaultier, Charles Beaurepaire.

Deuxième division. — Anatole Choyer.

Langue allemande. — Henri Dehau, Léopold Mègret.

Première division. — Louis Jarry, Charles Beaurepaire.

Deuxième division. — Louis Garreau, Anatole Choyer.

Ecriture. — Auguste Cheignon.

Classe de dessin. — Académie et pastel. — Jean-Baptiste Anger.

Figure. — Albert Rousse.

Paysage. — Adolphe Gaultier.

Cours de musique. — Solfège. — Première division. — Edmond Boutin, Florent Manceau.

Deuxième division. — Frédéric Decourt, Louis Hémond.

Musique instrumentale. — Première division. — Elie Delucé, Louis Cheignon.

Deuxième division. — Emile Jagot, Henri Choyer.

Troisième division. — Arthur Moreau, Louis Jarry.

Batterie. — Florent Manceau, Jules Touzard.

Piano. — Léopold Mègret, Armand Chaleil.

Violon. — Louis Simon, Eugène Jaille.

Exercices militaires. — Ecole de peloton. — Léopold Mègret, Louis Jarry.

Ecole du soldat. — Emile Cornilleau, Frédéric Pellé.

Topographie militaire. — Jean-Baptiste Villiers, Arthur Roux.

Equitation. — Première reprise. — Charles Simon, Albert Boutet.

Deuxième reprise. — René Perreau, Angelo Bolognesi.

Troisième reprise. — Emile Dufour, Emile Dézé.

Escrime. — Première division. — Albert Boutet.

Deuxième division. — Camille Gendron.

La rentrée des classes est fixée au jeudi 2 octobre.

Dernières Nouvelles.

M. Odilon Barrot, âgé de 82 ans, vient de mourir.

On se rappelle qu'après avoir été un des initiateurs de la monarchie de 1830, il contribua puissamment, en 1848, à la renverser par des banquets électoraux.

Pour les articles non signés : P. GODER.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinié, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavellier recevra à ces cours les jeunes per-

sonnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 27. — Une Faucheuse. — Les Robinsons de l'île Auckland (suite). — Ignorance : une Injure, anecdote. — Le sentiment ne perd jamais ses droits. — Zarcillo, sculpteur espagnol. — Les Serpents dans l'Inde. — Un souvenir de Walter Scott. — La Chique et ses nouveaux historiens.

N° 28. — Spartacus. — Les Robinsons de l'île Auckland (suite). — Phalsbourg. — Constructions navales ; bois, clous, toiles. — Complaisance. — Le Matériel scientifique des officiers en campagne.

N° 29. — Plateau en vermeil (dix-septième siècle ; Italie). — Les Robinsons de l'île Auckland (fin). — L'émigrant (départ et retour), nouvelle. — Les Forces motrices. — Du Moulage.

N° 30. — La Poule d'eau. — Legs d'un malade à son chirurgien. — Le Chat et le Renard, conte russe. — Bonté. — Mollus-

ques comestibles de nos côtes. — Lettre de Thomas Jefferson. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Le fleuve Amour et ses curiosités ethnographiques.

Gravures.

N° 27. — Une Faucheuse, par Bouguereau (Salon de 1872 ; Peinture). — Sculpture en bas-relief dans l'église de Jésus, à Murcie, par D. Francisco Zarcillo y Alcaraz. — La Chique (2 grav.).

N° 28. — Spartacus, par Barrias (Salon de 1872 ; Sculpture). — Phalsbourg : Vue générale ; place de l'Église. — Baromètre Richard ; Baromètre Bréguet (2 fig.).

N° 29. — Plateau en vermeil du dix-septième siècle. — Émigrants (d'après les lithographies publiées par MM. Dusacq et C^{ie}) : le Départ, le Retour. — Ustensiles et outils pour le moulage.

N° 30. — La Poule d'eau et son nid. — Moules comestibles. — Falaise d'Espandès ; Bouchots à mer basse. — Tombeau d'un chaman mangoune, d'après M. de Sabir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 23^e fascicule, DÉC à DEF est en vente.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésicière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, étroitesse, insomnies, mé-

lancoie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 10 mars.

Ayant pris de la Revalésicière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Coarmon, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. . .	57	05	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . .	775	»	»	10	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . .	272	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et . . .	650	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . .	440	»	»
5 % jouissance 22 septembre. . .	70	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	371	25	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . .	406	25	»
5 % Emprunt 1871	92	15	»	Crédit Mobilier	860	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	90	25	»	Crédit foncier d'Autriche	347	50	»	»	»				
— libéré	210	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	507	50	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . .	410	»	»	Est, jouissance nov.	867	56	»	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . .	437	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . .	587	50	»	»	»				
— 1865, 4 %	281	»	»	Nord, jouissance juillet.	1000	»	»	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	248	75	»	Orléans, jouissance octobre.	826	25	»	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	4250	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	965	»	»	»	»				
Banque de France, j. juillet.	445	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . .	692	50	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	465	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	17	»	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. .	372	50	»	Société Immobilière, j. janv.									
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .													

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
8 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, omnibus.	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REGIS RABOUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Régis Rabouin, marchand, demeurant à Grennes, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M^e Poulet, avoué, demeurant à Saumur, Grand'Rue, n° 10, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 29 août courant, à une heure du soir.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TROIS MAISONS

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux,

Dont la désignation suit :

La première, occupée par M. Ouzilleau, charbon, comprend caves, rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand atelier de charbonnage, cour, jardin, écurie et cuisine ;
La deuxième, occupée par M. Douet, comprend rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand bâtiment derrière la maison et cave ;
La troisième, occupée par M^e Fouchar, se compose de rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave et petite cour.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (288)

A VENDRE

PAR LOTS,

UN JARDIN

En face de la Gare des marchandises, à Saumur.

S'adresser à M. NANCEUX. (297)

A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE CALÈCHE A QUATRE PLACES

Presque neuve. Solide et très-propre. S'adresser au bureau du journal.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon. A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis. (107)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenues les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prénant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. **J. HERMANN-LACHAPPELLE** 144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un cabinet ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

CRÉDIT FONCIER

DES

ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY).

Le Crédit foncier des États-Unis place en ce moment la 3^e série de ses obligations 6 0/0, remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de 100 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1^{er} avril dernier ; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts, à raison de 8 centimes par jour, à partir du 1^{er} avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger. (303)



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote ; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy FACILITÉ DE PAIEMENT TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

Le 1^{er} septembre, AU MANS, Hôtel de France, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

Eau Antinevralgique ALPH. BAHR

GUÉRISON INSTANTANÉE

DES AFFECTIONS SUIVANTES : Névralgies faciales, Céphalalgies, Migraines (non gastralgiques), Odontalgies (Névralgies dentaires), Otalgies (Névralgies de l'oreille).

DÉPÔT GÉNÉRAL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 70, PARIS

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevigne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnot ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.